

## Règlementation spécifique au secteur vin

La réglementation spécifique applicable au secteur vitivinicole est basée sur le « règlement OCM unique » auquel a été intégré le « règlement OCM Vin ».

Ce règlement est appuyé d'un texte d'application spécifique aux pratiques œnologiques.

- Règlement OCM unique :

**Règlement (CE) n°1308/2013 consolidé au 29/12/2020** (Annexe VII Partie II et Annexe VIII) pour les pratiques œnologiques)

Téléchargeable [ici](#) (Source : [www.eur-lex.europa.eu](http://www.eur-lex.europa.eu))

- Texte d'application pour les pratiques œnologiques :

**Règlement (CE) n°606/2009 consolidé au 03/03/2018**

Téléchargeable [ici](#) (Source : [www.eur-lex.europa.eu](http://www.eur-lex.europa.eu))

A partir du 7 décembre 2019 :

- Texte d'application pour les pratiques œnologiques :

**Règlement (CE) n°934/2019**

Téléchargeable [ici](#) (Source : [www.eur-lex.europa.eu](http://www.eur-lex.europa.eu))

Pour avoir accès à un autre texte de loi complet, se connecter au site de [Légifrance](#)